

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous expliquer en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de lire ce document pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de parts I de Spirit VISOM, un compartiment du fonds à compartiments multiples GANADOR

ISIN : LU1311443003 / WKN : A1426L

Société de gestion : Axxion S.A.

Objectifs et politique de placement

- L'objectif de la politique de placement est la réalisation d'une plus-value.
- Pour y parvenir, le fonds investit dans des valeurs mobilières en mettant l'accent sur l'Europe et sur les États-Unis.
- Le nom « VISOM » provient des axes d'investissement « Value Investing », « Involvement of management/executives in a company's capital », « Small Cap Investments », « Opportunities Investments » et « Mid Cap Investments ». Au moins 40 % de l'actif du fonds sont investis en actions d'entreprises sises en Europe ou en Amérique du Nord. Au plus 80 % de l'actif du fonds peuvent être investis en actions d'entreprises ayant une capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros. En complément, jusqu'à 40 % de l'actif du fonds peuvent être investis en obligations à bon de souscription d'actions. Le fonds peut investir jusqu'à 60 % en certificats. Suivant l'évaluation du marché, l'actif du fonds pourra être placé jusqu'à 100 % en avoirs bancaires. Des produits dérivés pourront être employés à des fins de couverture et d'optimisation du rendement. La Direction du fonds recourt également à des stratégies de couverture pour se protéger des risques de cours, de taux et de change.
- Le fonds peut investir jusqu'à 10 % maximum de son actif dans des fonds cibles.
- Recommandation : Ce fonds peut, le cas échéant, ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent retirer leur capital avant une période inférieure à 5 ans.
- Ils peuvent en principe acquérir et restituer les parts du fonds chaque jour de bourse. Nous pouvons, en qualité de société de gestion, suspendre temporairement l'émission et le rachat des parts si des circonstances exceptionnelles l'exigent, en prenant en considération l'intérêt des investisseurs.
- Les revenus du fonds sont capitalisés.

Profil de risque et de rendement



- La catégorie de parts I du compartiment GANADOR - Spirit VISOM est répertoriée dans la catégorie 5, car sa volatilité a été historiquement moyenne à élevée. La volatilité décrit le degré d'importance de la hausse et de la baisse de la valeur du fonds historiquement. Sur la base des volatilités observées dans le passé, les parts d'un fonds de la catégorie 5 peuvent être exposées à des mouvements de prix moyens à forts.
- Cet indicateur de risque repose sur des données historiques et simulées, ce qui ne permet pas de prédire les évolutions futures.
- Les données historiques de performance ne constituent pas une garantie des revenus futurs.
- Le classement du fonds peut changer à l'avenir et aucune garantie ne peut être donnée à ce sujet. Un fonds même classé en catégorie 1 n'est pas synonyme d'un placement sans aucun risque.

Les risques suivants n'ont aucune influence directe sur le classement, mais peuvent néanmoins avoir une importance pour le fonds :

- Risques de crédit : l'investissement dans des emprunts d'État et des obligations d'entreprises ainsi que dans des titres structurés peut comporter un risque de difficultés de paiement de la part des émetteurs respectifs. La valeur des placements peut ainsi être perdue en tout ou partie.
- Risques inhérents à l'utilisation d'instruments dérivés : le fonds peut recourir à des opérations sur instruments dérivés pour spéculer sur des cours à la hausse ou à la baisse dans le but de générer ainsi des plus-values ou une préservation de la valeur. Les opportunités accrues vont de pair avec des risques de perte plus élevés.
- Risques opérationnels et risque de conservation : le fonds peut être victime d'escroquerie ou d'autres actes délictueux. Il peut subir des pertes dues à des malentendus ou à des erreurs commises par le personnel de la société d'investissement ou d'un (sous-)dépositaire ou par des tiers externes. Enfin, sa gestion ou la garde de ses actifs peut subir un préjudice résultant d'événements extérieurs tels que des incendies ou des catastrophes naturelles, entre autres.
- Risques de liquidité : le fonds peut subir des pertes si les titres détenus doivent être achetés alors que le nombre d'acheteurs n'est pas suffisamment important. Le risque d'une suspension du rachat de parts peut également être accru.
- Risques de contrepartie : le fonds peut conclure substantiellement des opérations négociées de gré à gré avec différents partenaires contractuels. Si un partenaire contractuel devient insolvable, il ne peut plus s'acquitter, ou seulement en partie, des créances en souffrance du fonds.

Frais

Les commissions et autres frais servent à financer les frais de gestion courante et de garde de l'actif du fonds ainsi que les frais de commercialisation des parts du fonds. Les coûts encourus réduisent les opportunités de rendement.

Frais ponctuels avant et après investissement :

Commission de souscription :	5,00 %
Commission de rachat :	0,00 %
Commission de conversion :	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le montant maximum prélevé sur le capital que vous avez investi avant l'investissement (commission de souscription) et/ou avant le versement du produit du rachat (commission de rachat).

Frais prélevés par le fonds sur une année :

Frais courants :	2,00 %
Frais pris en charge par le fonds dans certaines circonstances :	
Commission de performance du fonds (Performance Fee)	10 % de la plus-value de la valeur unitaire par part au cours d'un exercice avec une « Highwater Mark » historique. Au cours de la dernière période de référence il s'agissait de 0,00 %.

Les commissions figurant sous les frais ponctuels sont des montants maximaux pouvant être le cas échéant moins élevés. Vous pouvez interroger le distributeur du fonds pour lui demander le taux effectif qui vous serait appliqué.

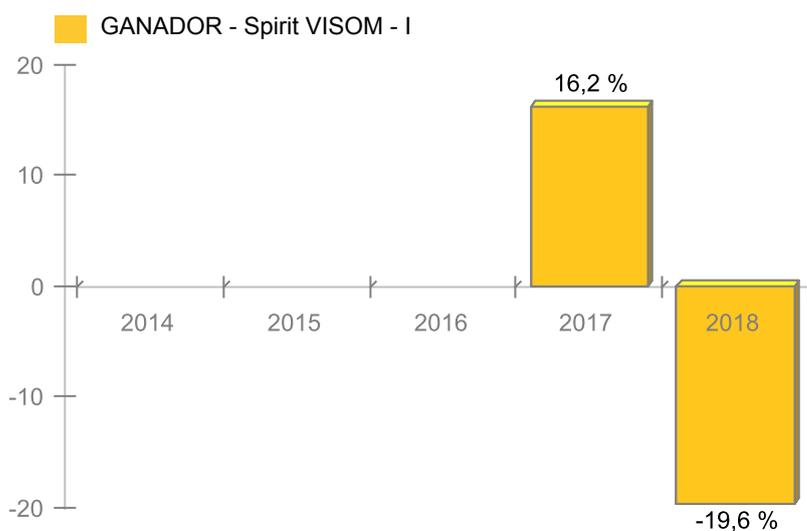
Les frais courants mentionnés dans le présent document sont tombés en dernier année financière du fonds, qui a pris fin en décembre 2018. Ces frais peuvent varier d'une année sur l'autre.

Ces frais n'incluent pas les commissions d'achat et de vente de titres (frais des opérations de portefeuille) ni la commission de performance.

Le rapport annuel du fonds contient des précisions concernant les frais réellement calculés.

Pour de plus amples informations relatives aux frais, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « FRAIS ».

Performance passée



La performance passée ne constitue aucune garantie concernant l'évolution future. L'ensemble des frais et des commissions, à l'exception des frais ponctuels précités, ont été pris en compte lors du calcul. La performance historique a été calculée en EUR. Le compartiment GANADOR - Spirit VISOM - I a été lancé le 12/01/2016.

Informations pratiques

- La politique de rémunération actuelle, incluant les détails relatifs au calcul de la rémunération et de la bonification, ainsi que les données portant sur l'affectation des personnes compétentes peuvent être consultées sur le site Internet www.axxion.de/de/axxion-fonds/impressum.html. Une version papier est disponible gratuitement sur demande.
- Le dépositaire du fonds est la Banque de Luxembourg S.A..
- Le prospectus de vente, les rapports actuels, les prix actuels des parts ainsi que les autres informations relatives au fonds sont mis gratuitement à votre disposition en langue allemande sur notre site www.axxion.lu sous la section « Fonds ».
- La législation fiscale dans le pays d'origine du fonds peut influencer la situation fiscale de l'investisseur.
- La responsabilité d'Axxion S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- GANADOR - Spirit VISOM est un compartiment d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne sont pas responsables les uns des autres, ce qui signifie que, pour les investisseurs de GANADOR - Spirit VISOM, ce sont uniquement ses propres pertes et gains qui sont importants.
- Le prospectus de vente et les rapports se réfèrent toutefois à l'ensemble du fonds à compartiments multiples GANADOR.
- Le présent document se réfère à la catégorie de parts I de GANADOR - Spirit VISOM. Les informations relatives à d'autres catégories de parts du fonds sont disponibles sur notre site Internet www.axxion.lu sous la section « Fonds ».
- Les investisseurs de GANADOR - Spirit VISOM peuvent échanger leurs parts aux conditions précitées contre des parts d'autres compartiments ou catégories de parts (la procédure exacte et les frais y afférents sont décrits dans le prospectus de vente sous « Rachat et conversion de parts »).
- Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »).
- Axxion S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.
- Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes et correspondent à la situation au 28.01.2019.